



L'an deux mil vingt-quatre, le neuf février à vingt-heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le six février, s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Maurice CHANCLUD, Maire.

**Etaient présents:** Mmes BUISINE Martine, CARRICO Sandrine, CLUZEL Françoise, LASSIMOILLAS Jeanne, MEUNIER Martine, MM : AUROUX Frédéric, CHANCLUD Maurice, CRISTOFOLI Alain, M. FRANÇOIS Daniel et GODEAU Hervé.

**Absents ayant donné procuration :** Mmes PALFRAY Martine à M. CHANCLUD, PICCOT-POYART Caroline à Mme CLUZEL, M. GRINDEL à M. CRISTOFOLI et M. ALEXANDRE à M. AUROUX.

**Absente :** Mme Frédérique MAYORDOMO.

**A été nommé secrétaire :** M. FRANÇOIS Daniel. **Le quorum est atteint :** 10 conseillers présents et 4 procurations.

**M. le Maire demande à rajouter** à l'ordre du jour la délibération suivante : Délibération 2023-27- Modification de la rémunération de l'agent recenseur en raison de l'augmentation du SMIC en janvier 2024. Le Conseil Municipal accepte.

**Adoption du procès verbal de la séance du conseil municipal du 8 décembre 2023 :** Aucune observation n'est formulée sur le compte rendu transmis par mail à tous les membres du Conseil Municipal. **Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité** le compte rendu dont M. CRISTOFOLI était nommé secrétaire de séance.

**Motion en faveur des finances du département :** Le département des Yvelines est le partenaire incontournable de 259 communes au travers de ses compétences propres (routes, collèges, action sociale), mais aussi des subventions d'investissement qu'il accorde chaque année afin de maintenir la qualité des équipements et espaces publics (30M€ d'euros/an), d'entretenir nos voiries (9M€/an), de soutenir les efforts de construction de logement (14M€/an), les projets de rénovation urbaine (11M€/an), ou bien encore les maisons médicales (4M€/an). Or le département des Yvelines comme les autres départements traverse des difficultés financières d'une ampleur inédite. Le retournement brutal et majeur du marché de l'immobilier (Droits de Mutation à Titre Onéreux : DMTO, principale recette) et le ralentissement de la croissance financière (TVA) vont entraîner pour 2023 une perte de près de 140M€ pour les finances du département.

C'est pourquoi il est demandé à l'Etat :

- A court terme de prendre les mesures de compensation financière immédiate pour faire face à la chute brutale des DMTO, afin de permettre au département de poursuivre ses politiques de soutien aux Yvelinois.
- A moyen terme de garantir une forme d'autonomie financière aux Conseils Départementaux pour leur permettre de conduire les politiques publiques pour lesquels ils ont été élus.
- D'opérer le transfert des ressources financières nécessaires pour conduire toutes les actions ou politiques qui seraient imposées aux départements. **Le conseil municipal approuve et vote à l'unanimité** cette motion.

**Location de la salle de la Ferme de l'Eglise pour les associations :** Le contrat précédent d'une durée de 3 années se terminait au 31 décembre 2023. M. le Maire explique que de nombreuses associations occupent cette salle très agréable. Il propose donc au Conseil Municipal de reprendre un bail de trois ans au loyer identique soit 685€ mensuel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ainsi le mandat actuel laisse la liberté au prochain mandat de reconduire ou non cette location. **Le conseil municipal approuve à l'unanimité**

**SIE : Syndicat Intercommunal des Ecoles Rochefort/Longvilliers : Versement anticipé de la participation de Longvilliers 2024 :** Le budget du SIE est abondé par les deux communes soit pour 2023 Rochefort : 175 947€ et Longvilliers : 96 735.15€ soit un total de 272 682€. En ce début d'année, il n'y a plus de trésorerie disponible et le budget 2024 pour le SIE n'est pas encore voté. Comme les dépenses continuent à courir, le SIE demande à chaque commune de bien vouloir procéder à un versement anticipé sur la contribution versée en 2024. Le versement de Longvilliers serait de 30 000€ et Rochefort de 60 000€. **Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.**

**Modification de la délibération 2023-27 en date du 8/12/2023 concernant la rémunération de l'agent recenseur en raison de l'augmentation du SMIC en janvier 2024 :** La délibération 2023 fixait la rémunération de l'agent recenseur au SMIC soit un montant brut de 1 747.20€. Mais au 1<sup>er</sup> janvier 2024, il y a eu une augmentation du SMIC de 1.13% soit un montant brut de 1766.92€. **Le conseil municipal approuve à l'unanimité.**

Questions diverses





## Questions diverses

Demandes de subvention non retenues : Les restos du cœur, Trotte Menu (crèche de Saint Arnoult) et la Radio Vieille Eglise (RVE 103.7).

Urbanisation : M. Chanclud pensait exposer au conseil municipal les différents règlements SDRIF, SCOT, ZAN etc mais en raison de l'absence de cinq conseillers et surtout d'un mal de gorge l'empêchant de s'exprimer, cet exposé est reporté lors d'un prochain conseil municipal.

Recensement de la population au profit de l'INSEE pour établir nombre de statistique. Le taux d'avancement pour Longvilliers est de 78%, dernière des communes recensées cette année. L'INSEE confie aux communes le soin de recenser ses habitants mais cet organisme est totalement indépendant. Il ne transmet aucune donnée récoltée. M. le Maire rappelle que la collecte se termine le 17 février et qu'il est important de répondre au formulaire papier ou internet la démarche est rapide.

Compte Administratif 2023 : M. Auroux, Maire-Adjoint aux finances prend la parole et donne quelques chiffres. Les dépenses ont augmenté de 6%, mais n'ayant pas réalisé de travaux, la commune a dégagé un petit bénéfice. Cela ne permettra pas d'envisager l'enfouissement de Reculet si le département ne subventionne plus le programme triennal de voirie. Une petite comparaison, le SICTOM (Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères) pour 2024 propose +100 000€ supplémentaire pour couvrir les frais de personnel. Nous sommes bien éloignés de ces budgets. Les dépenses de Longvilliers sont incompressibles, les charges contrôlées mais sans subvention, nous ne pouvons rien réaliser.

Année 2023	Section investissement	Section fonctionnement	Total des sections
<b>Recettes</b>			
Titres émis	277 394.78	636 194.91	913 589.69
<b>Dépenses</b>			
Mandats émis	84 402.27	551 744.97	636 147.24
<b>Résultat de l'exercice</b>			
Excédent	192 992.51	84 449.94	277 442.45
Déficit			

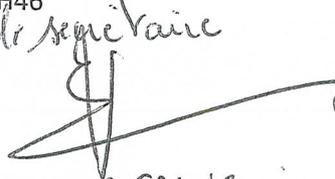
Infraction d'urbanisme sur la commune : Les habitants de Bouc Étoudi sont très inquiets quant aux travaux réalisés sans aucune autorisation par le propriétaire du N°58 dans sa parcelle forestière classée mais aussi sur le chemin rural, car il ne peut accéder à sa propriété que par ce Chemin Rural. Un arrêté et un PV de constat d'infraction, a été envoyé au Procureur de la République, à la gendarmerie et à Mme la Sous-Préfète. Le propriétaire a alors envoyé un courrier précisant qu'il devait nettoyer le terrain suite à des dépôts de l'ancien propriétaire. Mais suite aux nombreuses visites sur site, les camions apportaient des matériaux. La gendarmerie est intervenue pour faire cesser toutes opérations. M. le Préfet a mandaté le Parc Naturel Régional pour surveiller la remise en état du site. Un agent du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse va se rendre sur place en fin de semaine prochaine.

Recours au sujet du Lotissement de la Gloriette à La Bête : la partie adverse a rendu son mémoire, il faut à nouveau repasser devant le tribunal. C'est le dernier recours possible pour ce propriétaire qui a vendu son bien.

SEASY (Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines) : M. Godeau premier adjoint prend la parole et donne un rapide compte rendu. 1° Le prix de l'eau potable va augmenter de 1.2%, il passe de 1.71€ le M3 à 1.73€ le M3, le prix de l'abonnement reste à 44.01€ pour un an. 2° Le prix de l'assainissement augmente car il nécessite plus d'énergie pour le traitement. Il y a une augmentation de 9% le coût passe de 2.11€ à 2.30€ le M3 et l'abonnement inchangé.

Pour information, Rambouillet Territoires a lancé les travaux de renforcement des rives sur la transcom de Bouc Étoudi.

La séance est levée à 22H46

*le secrétaire*  
  
A. Daniel FRANÇOIS

